



Réf. Farde e-Assemblées : 2405256

N° OJ : 118

Projet d'Arrêté - Conseil du 31/05/2021

**Objet :** Appel à projet 2021.- Rampes Palais de Justice.- Désignation candidats.

Le Conseil Communal,

Considérant que les rampes du Palais de Justice constituent un maillon important dans la liaison entre le Sablon et les Marolles;

Considérant que le parking sauvage actuel en fait une barrière qui sépare les deux quartiers;

Considérant qu'à partir du 1er mars 2021, la Ville de Bruxelles a mis fin au stationnement illégal et les rampes seront complètement piétonnes;

Considérant que la Ville a le souhait de rendre cet espace, aux habitant.e.s et vise une connexion douce de qualité entre le haut et le bas de la Ville;

Considérant que dans l'attente d'un réaménagement définitif, elle a lancé un appel à projet à destination des associations et organisations pour imaginer et étudier le potentiel de ce nouvel espace libéré;

Considérant que la Ville de Bruxelles a reçu dans ce cadre 15 propositions de projets;

Considérant que l'objectif est d'activer les rampes de manière créative et d'y tester les différents usages qui pourront inspirer le réaménagement définitif;

Considérant que la Ville a encouragé les candidat.e.s, dans le cadre de cet appel à projet, à orienter leur réflexion dans l'intérêt des Bruxellois.es et de tenir compte du besoin d'espace extérieur de qualité dans le quartier très dense des Marolles;

Considérant que les candidat.e.s devaient aussi prendre en considération le caractère patrimonial protégé des lieux;

Considérant que les projets introduits devaient poursuivre au moins un des objectifs suivants:

- tout projet qui active les rampes du Palais de Justice.
- tout projet qui vitalise ce nouvel espace et qui le rendent aux Bruxellois.es.
- tout projet qui travaille la liaison entre le haut et le bas de la Ville.
- tout projet qui permet de démarrer dès l'été 2021.

Considérant que la sélection des dossiers a été assurée par un jury attaché à la Ville de Bruxelles, composé de :

- Jean-Paul Janssens, directeur du SPF Justice.
- Nienke Van Ertvelde, représentante de la Régie Fédérale des bâtiments.
- Mathieu Boiteau, représentant du comité de quartier Marolles.
- Stéphane Duquesne, représentant de la Direction des Monuments et Sites.
- Sofie Bullynck, cheffe du cabinet de l'Echevine Mme Persoons, Ville de Bruxelles.
- Nathalie Bucken, représentante de la cellule Events, Ville de Bruxelles.
- Alma Kelber, coordinatrice des espaces publics dans le cadre du Contrat de Quartier Durable des Marolles, Ville de Bruxelles.
- Thomas Vandembrom, représentant de la cellule Planification et Développement, Ville de Bruxelles.

Considérant que ce dernier a jugé les candidatures sur base des critères suivants :



- la contribution du projet aux objectifs décrits dans le programme de politique générale de la Ville de Bruxelles.
- la cohérence du projet au niveau local et social ainsi que l'implication du quartier.
- le caractère innovant.
- le rapport coût/bénéfice du projet.
- la faisabilité technique du projet.
- les partenariats locaux activés.
- et dans quelle mesure le projet prend en compte le caractère patrimonial protégé des lieux.

Considérant qu'au regard de ces critères, les projets suivants ont été sélectionnés pour bénéficier d'une subvention publique d'un montant global de 50.000,00 EUR (avec un maximum de 25.000 EUR par projet) répartie comme suit :

- "The 1ste Book of Brussels: de Marollen" (coût global du projet : 24.956,30 EUR), de Vrienden van het Huizeke pour un montant de 16.637,50 EUR.
- "Les jardins suspendus des Marolles" (coût global du projet : 24.450,00 EUR), du collectif Dallas pour un montant de 16.300,00 EUR.
- "Marolles, plages et atelier vélo" (coût global du projet : 12.895,00 EUR), du Foyer des Jeunes des Marolles pour un montant de 7.376,20 EUR.
- "L'ascension du pic des Marolles" (coût global du projet : 18.696,90 EUR), d'Itinéraire AMO pour un montant de 1.000,00 EUR.
- "Pas-laid" (coût global du projet : 13.029,50 EUR), de First Urban Tractor pour un montant de 8.686,30 EUR.

Considérant qu'un crédit de 50.000,00 EUR est disponible à l'article budgétaire 93006/33202 du budget ordinaire 2021;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article 1 : le principe d'octroyer un subside de 16.637,50 EUR à Vrienden van het Huizeke, de 16.300,00 EUR au collectif Dallas, de 7.376,20 EUR au Foyer des Jeunes des Marolles, de 1.000,00 EUR à Itinéraire AMO et 8.686,30 EUR à First Urban Tractor, pour un montant total de 50.000,00 EUR.

Article 2 : La dépense y relative de 50.000,00 EUR est approuvée et sera imputée à l'article 93006/33202 du budget ordinaire de 2021.

Article 3 : La dépense dont question à l'article 2 sera financée par la trésorerie.

Article 4 : Le Collège est chargé des modalités d'exécution.

Annexes :

[PV Jury appel à projet Urbanisme 11.05.21 \(FR\) \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)